

COMMUNIQUÉ

Belfort, le 03 janvier 2024

AIDES ANIMALES 2024 : LA TÉLÉDÉCLARATION EST OUVERTE

La télédéclaration 2024 des demandes d'aides animales :

- aide ovine et aide caprine
- aide bovine
- aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio

est ouverte depuis le 1er janvier 2024 sur le site Telepac :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les notices de ces différentes aides animales ainsi que la présentation de la procédure de télédéclaration sont disponibles en ligne sous Telepac (onglet jaune "formulaires et notices 2024").

Le site Telepac permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci. Il permet également de déposer des bordereaux de perte ou de localisation.

Échéances :

- les **aides ovines et caprines** peuvent être télédéclarées jusqu'au **31 janvier 2024 inclus**
- l'**aide bovine et l'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio** peuvent être télédéclarées jusqu'au **15 mai 2024 inclus**

Le service économie agricole et agroécologie de la DDT reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact : ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr - tel : 03.84.58.86.47 ou 03.84.58.86.17